

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2014

Pas d'absent.

1. Droit de Prémption urbain

Pas de dossier.

2. Comptabilité

Le CM décide, après vote à mains levées 15/15, d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 de la comptabilité principale en recette d'investissement du budget primitif 2014, compte 1068 excédent capitalisé, pour la somme de 209 143 euros.

3. Vote des taux d'imposition (taxe d'habitation, foncière sur bâti et sur non bâti)

La commission Finances s'étant réunie le 2 avril, fait la proposition d'augmenter ces tarifs de 5%. En 2013, ils étaient de 7,10% pour la Taxe d'Habitation, de 12,58% pour la Taxe foncière sur le bâti et 40,33% sur le non bâti.

Comparatif avec les communes environnantes (tarifs 2012) :

BOISSET ST PRIEST : 7% Taxe d'Habitation 12% Taxe Foncière

BOISSET LES MONTROND : 7,9% TH 16,76 % TF

NEULISE : 16,21% TH 17,37% TF

LURIECQ : 8,97 TH 16,45 TF

JONZIEUX : 12,98% TH 21,55% TF

MONTVERDUN : 5,26% TH 12,48% TF

PERIGNEUX : 8,48% TH 13,55% TF

MARGERIE : 8,58% TH 14,48% TF

POUR INFO : Les tarifs de LEZIGNEUX pour 2013 étaient de 8,56% TH et 13,52% TF

Au regard de tous les investissements qui ont été faits (travaux projet COCA), et après discussion, le CM approuve à l'unanimité les nouveaux taux qui seront de :

7,46% pour la Taxe d'Habitation

13,21% pour la Taxe foncière sur le bâti

42,35% pour la Taxe foncière sur le non bâti

4. Indemnités Elus

L'enveloppe financière varie suivant la population de la commune. 1 329 habitants pour St Georges. Les indemnités du maire, des 4 adjoints et des 2 conseillers délégués sont calculées suivant un indice brut mensuel. Le maire peut prendre 43% max. de cet indice et les adjoints 16,5%. L'enveloppe maximum est de 4 143,59 euros.

JM CHATAIN propose de baisser le montant de ces indemnités, à savoir 30% pour le maire (au lieu de 43%) et 11% pour les adjoints et délégués (au lieu de 16,5%). L'enveloppe totale

mensuelle sera donc de 3 649,40 euros, soit 1 140,44 euros brut pour le maire et 418,16 euros brut pour les adjoints et délégués. Voté à l'unanimité par le CM.

5. Vote budget primitif 2014

F. Millet présente le **Budget de Fonctionnement** par chapitre :

- Chapitre 011 Frais Généraux : 112 846 euros APPROUVE A L'UNANIMITE
- Chapitre 012 Charges personnel communal : 245 635 euros APPROUVE A L'UNANIMITE
- Chapitre 65 Indem élus – cotisations – incendie : 93 489 euros APPROUVE A L'UNANIMITE
- Chapitre 66 Intérêts emprunts : 30 900 euros APPROUVE A L'UNANIMITE
- Chapitre 42 Opérations s/ amortissement : 6 700 euros APPROUVE A L'UNANIMITE
- Chapitre 14 1 400 euros APPROUVE A L'UNANIMITE
- Chapitre 022 Dépenses imprévues : 35 900 euros APPROUVE A L'UNANIMITE
- Chapitre 023 Virement section investissement : 100 132 euros APPROUVE A L'UNANIMITE

TOTAL BUDGET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014 : 627 002 euros

F. Millet présente les **Recettes de Fonctionnement** par chapitre :

- Chapitre 013 Atténuation charges : 15 600 euros APPROUVE A L'UNANIMITE
- Chapitre 70 Produits de service : 2 600 euros APPROUVE A L' UNANIMITE
- Chapitre 73 Impôts et taxes : 290 634 euros APPROUVE A L'UNANIMITE
- Chapitre 74 Dotations/Particip : 204 803 euros APPROUVE A L'UNANIMITE
- Chapitre 75 Gestion courante : 24 200 euros APPROUVE A L'UNANIMITE

REPORT 2013 Chapitre 002 : 89 165 euros

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 2014 : 627 002 euros

F. Millet présente le **Budget d'Investissement** qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses pour un **montant total de 563 805 euros**.

6. Délégations du conseil municipal au maire

Pour favoriser la gestion de la commune, le maire est chargé, par délégation du CM, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un **montant inférieur à 4 000 euros HT**. Le maire est aussi chargé de prendre des décisions par rapport aux avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ; mais aussi de passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant, créer des régies comptables, délivrer des concessions dans le cimetière, d'accepter dons et legs, fixer rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers et experts.

7. ELECTIONS DELEGUES ET MEMBRES DE COMMISSIONS

- **Délégués au SIEL élus à bulletin secret**

Titulaire : Didier CHAMBON Suppléant : Jean François TAILLANDIER

- **Délégués au syndicat de l'eau du Val de Curraize élus à bulletin secret**

Titulaires : Jean-Pierre GACHET et Didier CHAMBON

Suppléants : Jean-Michel CHATAIN et Jean François TAILLANDIER

- **Délégués au CCAS élus à bulletin secret**

Josiane GONZALEZ Odile PINTURIER Valérie GUILLAUME Didier CHAMBON

Président : Jean-Michel CHATAIN (d'office le maire de la commune)

- **Membres Commission d'Appel d'Offre**

Jean-Michel CHATAIN (d'office)

Titulaires : Josiane GONZALEZ Hervé DUQUESNE Frédéric MILLET

Suppléants : Didier MASSACRIER Jean LESQUIR Maryline FAURE

- **Membres Commission communale consultative MAPA**

Idem que la Commission d'Appel d'Offre

- **Représentants au conseil d'école**

Titulaires : Martine LAFFAY et Jean-Michel CHATAIN

- **Représentants assoc parents d'élèves cantine scolaire**

Titulaire : Elisabeth LAFANECHERE

Suppléant : Frédéric MILLET

- **Membres de la CLIS (carrière Montclaret)**

Brigitte RIVOLLIER Josiane GONZALEZ Martine LAFFAY Jean-Michel CHATAIN

- **Membres représentant la commune Assoc ADTHF**

Titulaire : Didier CHAMBON

Suppléant : Jean-Pierre GACHET

- **Membres des commissions communales**

Il existe 7 commissions :

- . Finances et Urbanisme
- . Voirie Eclairage et Bâtiment
- . Animation Patrimoine et Tourisme
- . Communication
- . Social
- . Salle des Fêtes
- . Conseil Municipal des Jeunes

Leurs membres ont été désignés par le CM.

8. **AVIS DU CM SUITE AU COURRIER DES ARTISANS DE LA PRA**

Les 5 entreprises de la zone artisanale de la Pra ont adressé un courrier à la CALF + copie à la mairie pour se plaindre du mauvais état de la voirie, et demandent réparation. Jean-Michel rappelle que nous sommes en conflit avec la CALF pour cette zone ; en effet, elle est classée sous notre responsabilité alors que la compétence économique est tenue par la CALF, celle-ci devrait donc prendre l'économie dans sa totalité et entretenir cette zone.

Proposition est faite de faire un courrier au président de la CALF dans ce sens. Le CM donne son accord.

9. **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CEN**

Cette convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes est faite pour une durée de 12 ans. La commune intervient pour l'entretien de l'accès au public concernant le sentier pédagogique de Montclaret. Le CM est d'accord pour signer cette convention.

DATES A RETENIR

- Réunion membres de la commission Voirie Jeudi 17 AVRIL à 20 H à la mairie
- Réunion membres de la commission Communication Mardi 15 AVRIL 18 H 30 à la mairie
- Réunion membres de la commission Animation Mardi 15 AVRIL à 20 H à la mairie
- Cérémonie du 8 MAI : un mail sera adressé pour l'heure (vers 10 H – 10 H 30)
- Jeudi 15 MAI à 14 H 30 Comité de Pilotage PELOUSES SECHES DE MONTCLARET
- **REUNION PUBLIQUE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES le jeudi 15 MAI A 20 H A LA SALLE POLYVALENTE DE L'ECOLE**

Un groupe de travail sur les Rythmes Scolaires se réunira le lundi 14 AVRIL à 20 H 15 à la mairie (JM CHATAIN, F. MILLET, B. RIVOLLIER, M. FAURE et M. LAFFAY y participeront)

- Samedi 21 JUIN à 9 H 30 : Inauguration de l'aménagement du Centre Bourg et du carrefour des Royats

A noter que JM. CHATAIN et JP. GACHET ont rejoint le regroupement de parents d'élèves le mercredi 9 AVRIL à l'Inspection d'Académie de ST ETIENNE pour défendre les intérêts de l'école (création 7^{ème} classe)

- **Prochaine réunion CM : MARDI 13 MAI A 20 H.**